



CSE du jeudi 8 juin 2017

Amendements SNUipp FSU sur le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Amendement 1

Article 1

II- Modifier comme suit : « Saisi d'une proposition ~~conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école~~, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10, **après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale dans laquelle est située l'école ou dans laquelle sont situées les écoles.** »

Motivation : pour le SNUipp-FSU, les demandes de dérogations pour 4 jours ou 4 jours et demi, doivent pouvoir émaner des conseils d'école dans lesquels est réunie l'ensemble de la communauté éducative, et les autorités de l'éducation nationale assurer réellement leur rôle de régulateur en considérant l'avis des mairies.

Amendement 2

Ajouter au 2° « en moyenne annuelle », comme suit :

2° Des dérogations aux dispositions des premier, deuxième et quatrième alinéas de l'article D. 521-10, sous réserve qu'elles n'aient pas pour effet de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires **en moyenne annuelle**, ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée, ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition.

Motivation : cette rédaction a pour but de permettre une alternance régulière de semaines à 9 demi-journées et d'une semaine à 8 demi-journées pour libérer un mercredi ou un samedi matin sur 3 ou 4 pour le travail en équipe et les animations pédagogiques. Cette organisation a donné satisfaction aux enseignants, aux parents d'élèves ainsi qu'aux élus, à Poitiers et Toulouse notamment.